

Le grand **débat national**

à Soisy-sur-Seine

Réunion n°4 :

« Démocratie et citoyenneté »

Vendredi 15 février 2019 - Salle du Grand Veneur

5 rencontres-débats

20h30, Salle du Grand Veneur

- **Vendredi 1^{er} février** : « Nos impôts, nos dépenses et l'action publique »
- **Jeudi 7 février** : « L'organisation de l'Etat et des services publics »
- **Vendredi 8 février** : « La transition écologique »
- **Vendredi 15 février** : « Démocratie et citoyenneté »
- **Jeudi 21 février** : « Autres sujets choisis par les Soiséens(nes) »

Un cadre proposé par La Présidence de la République

- **Des fiches thématiques**
 - Diagnostic
 - Questions



Un cadre proposé par La Présidence de la République

■ Une charte

*Pour « protéger le débat
et le rendre accessible à toute expression
qui respecte les principes généraux de la
démocratie »*

The image shows a thumbnail of the 'Charte du grand débat' document. At the top, it reads 'Le grand débat national' and 'La charte du grand débat'. Below this, a bold heading states: 'Toute personne peut s'exprimer librement dans le cadre du grand débat sous réserve de respecter la présente charte.' The text explains that the charter is based on principles of pluralism, argumentation, transparency, and laicity. It lists various commitments for participants, organizers, and reporters, such as respecting others, contributing to the debate, and avoiding hate speech or violence. It also mentions that contributions contrary to the charter may be moderated or removed. At the bottom, the hashtag '#GrandDebat' is visible.

Le grand
débat national

La charte du grand débat

Toute personne peut s'exprimer librement dans le cadre du grand débat sous réserve de respecter la présente charte.

Cette charte est fondée sur les principes de pluralisme, d'argumentation, de transparence et de laïcité. Elle a pour fonction de protéger le débat et de le rendre accessible à toute expression qui respecte les principes généraux de la démocratie.

En tant que participant / organisateur / animateur / rapporteur,

- J'atteste de ma pleine et entière adhésion aux valeurs républicaines et aux règles du débat démocratique. Je m'engage à :
- respecter les autres participants et leurs opinions, mêmes si elles sont différentes des miennes
- contribuer au grand débat avec des propositions et des arguments
- n'exprimer, diffuser, ou partager aucun contenu offensant ou contraire à la loi
- ne diffuser aucune information volontairement erronée, tronquée ou hors sujet
- ne diffuser aucun message à vocation publicitaire, promotionnelle, pornographique ou commerciale
- éviter tout prosélytisme
- ne pas porter atteinte à autrui, c'est-à-dire attaquer une personne ou un groupe de personnes en raison de leurs caractéristiques propres
- ne tenir aucun propos injurieux, grossier, diffamatoire, irrespectueux, agressif, violent, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, ou

faisant l'apologie des crimes de guerre

- ne pas renvoyer vers des sites, médias ou supports dont la teneur ne respecterait pas la présente charte

En tant qu'organisateur / animateur / rapporteur d'un débat, je m'engage à :

- adopter une posture de neutralité vis-à-vis des participants, ne pas prendre parti pour tel ou tel raisonnement, proposition ou avis, participant, etc.
- veiller à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer
- informer les participants de la présente charte et la faire respecter
- restituer le débat de manière fidèle aux échanges.

Les contributions contraires à cette charte sont susceptibles d'être modérées ou supprimées sans préavis par l'équipe de modération.

En cas de violation grave ou répétée de la Charte, l'utilisateur en ligne est passible de voir son compte suspendu ou supprimé, le participant à un débat susceptible d'être exclu du débat par son organisateur / animateur.

#GrandDebat

Un cadre proposé par La Présidence de la République

■ Une charte

Qui engage les participants

Qui engage l'animateur

The image shows a thumbnail of the 'Charte du grand débat' document. At the top, it reads 'Le grand débat national' and 'La charte du grand débat'. Below this, a bold statement reads: 'Toute personne peut s'exprimer librement dans le cadre du grand débat sous réserve de respecter la présente charte.' The text explains that the charter is based on principles of pluralism, argumentation, transparency, and laicity. It lists specific rules for participants and organizers, such as respecting others, contributing to the debate, and avoiding hate speech or discrimination. At the bottom, it mentions that contributions violating the charter may be moderated or removed, and that violators may be suspended or removed from the debate. The hashtag #GrandDebat is visible at the bottom left of the document.

Le grand
débat national

La charte du grand débat

Toute personne peut s'exprimer librement dans le cadre du grand débat sous réserve de respecter la présente charte.

Cette charte est fondée sur les principes de pluralisme, d'argumentation, de transparence et de laïcité. Elle a pour fonction de protéger le débat et de le rendre accessible à toute expression qui respecte les principes généraux de la démocratie.

En tant que participant / organisateur / animateur / rapporteur,

- J'atteste de ma pleine et entière adhésion aux valeurs républicaines et aux règles du débat démocratique. Je m'engage à :
- respecter les autres participants et leurs opinions, mêmes si elles sont différentes des miennes
- contribuer au grand débat avec des propositions et des arguments
- n'exprimer, diffuser, ou partager aucun contenu offensant ou contraire à la loi
- ne diffuser aucune information volontairement erronée, tronquée ou hors sujet
- ne diffuser aucun message à vocation publicitaire, promotionnelle, pornographique ou commerciale
- éviter tout prosélytisme
- ne pas porter atteinte à autrui, c'est-à-dire attaquer une personne ou un groupe de personnes en raison de leurs caractéristiques propres
- ne tenir aucun propos injurieux, grossier, diffamatoire, irrespectueux, agressif, violent, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, ou

faisant l'apologie des crimes de guerre

- ne pas renvoyer vers des sites, médias ou supports dont la teneur ne respecterait pas la présente charte

En tant qu'organisateur / animateur / rapporteur d'un débat, je m'engage à :

- adopter une posture de neutralité vis-à-vis des participants, ne pas prendre parti pour tel ou tel raisonnement, proposition ou avis, participant, etc.
- veiller à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer
- informer les participants de la présente charte et la faire respecter
- restituer le débat de manière fidèle aux échanges.

Les contributions contraires à cette charte sont susceptibles d'être modérées ou supprimées sans préavis par l'équipe de modération.

En cas de violation grave ou répétée de la Charte, l'utilisateur en ligne est passible de voir son compte suspendu ou supprimé, le participant à un débat susceptible d'être exclu du débat par son organisateur / animateur.

#GrandDebat

Un cadre proposé par La Présidence de la République

■ Une charte

Qui engage les participants à

- *respecter les autres participants*
- *ne tenir aucun propos injurieux, grossier, diffamatoire, irrespectueux, agressif, violent, et contraire à la loi*
- *éviter tout prosélytisme*
- *contribuer aux débats avec des propositions et des arguments*
- *ne diffuser aucune information volontairement erronée, tronquée ou hors sujet*

Un cadre proposé par La Présidence de la République

■ Une charte

Qui engage l'animateur à

- *Adopter une posture de neutralité*
- *Veiller à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer*
- *Restituer de manière fidèle les débats*

Le déroulement du débat

avec...

- 1 animateur,
- 1 « **Maître du temps** » (2mn par personne/sujet),
- 2 **observateurs** qui prépareront une synthèse,
- 1 « **Garant de la charte** »,

et

- 1 personne qui notera les thèmes se rapportant à la ville,
- 1 personne de Grand Paris Sud qui notera les remarques se rapportant à l'agglomération.



Le diagnostic

Démocratie et citoyenneté

I – Nos institutions

Depuis plus de 60 ans,
les institutions de la V^{ème} République
assurent, à notre pays,
la démocratie et la stabilité.

Aujourd'hui,

le système politique

est souvent perçu comme

- **trop peu efficace,**
- **trop peu représentatif,**
- **trop peu responsable...**

**... nombre de nos concitoyens
se tiennent éloignés des urnes.**

47 millions d'électeurs français inscrits :

- 1^{er} tour « Présidentielle » : **36 millions de votants**
- 2^e tour « Législatives » : **18 millions de votants**

Projet de loi du Gouvernement :

- Interdiction du cumul de plus de 3 mandats identiques successifs,
- Réduction d'un tiers du nombre des parlementaires,
- Introduction d'une dose de proportionnelle.

II – Être citoyen

Être citoyen = Droits + Devoirs

Parmi les devoirs, il y a :

Le paiement de l'impôt,

Contribution publique qui « doit être également répartie entre les citoyens en raison de leurs facultés » (Article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen,).

Parmi les devoirs, il y a :

l'obligation de respecter les principes et les valeurs de la République,

notamment la laïcité

La citoyenneté s'exprime également dans l'engagement... au travers par exemple

- du service civique,
 - Pour les jeunes de 16 à 25 ans
 - Engagement de 6 à 12 mois
 - Dans une mission d'intérêt général

La citoyenneté s'exprime également dans l'engagement... au travers par exemple

- du service civique,
- de la réserve citoyenne,

Dans le cadre :

- Des armées
- De la gendarmerie et de la police nationale
- De la sécurité civile

La citoyenneté s'exprime également dans l'engagement... au travers par exemple

- du service civique,
- de la réserve citoyenne,
- de la vie associative.

Et ses 16 millions de bénévoles

III – Immigration et intégration

Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 affirme l'attachement de la France au droit d'asile (article 4).

La part des **personnes immigrées** dans la population française était

- **de 7,4%** **en 1975**
- **de 9%** **en 2013**

La France est le 16^e

sur les 28 pays de l'Union Européenne
en proportion « **étrangers/population** »

En 2015,
**7,3 millions de personnes nées en
France ont au moins un parent
immigré,**
soit 11% de la population

- 45% d'origine européenne
- 31% du Maghreb
- 11% d'Afrique subsaharienne
- 9% d'Asie
- 4% d'Amérique et d'Océanie.

Depuis 2000,
**le nombre de premiers titres de séjour
délivrés est d'environ 200 000 par an**

Il a progressé entre 2012 et 2017,

- 230 000 en 2016
- 242 000 en 2017

Dans un contexte de crise migratoire

Pour 2017,

les augmentations concernent

- **l'immigration professionnelle, les étudiants, les bénéficiaires du droit d'asile** (environ 32 000 titres délivrés pour 100 000 demandes)
- **le regroupement familial** qui est protégé par la Constitution.

Après la crise migratoire,
**les demandes d'asile décroissent en
Europe,**

mais continuent d'augmenter en France
53 000 demandes en 2010,
plus de 100 000 en 2017.

Les admissions au statut de réfugié ont également progressé :

10 000 en 2010,

11 500 en 2013,

26 500 en 2016,

32 000 en 2017.

S'agissant de la **lutte contre l'immigration irrégulière,**

27 373 éloignements et départs volontaires
ont été mis en œuvre en 2017 .

La loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie
visé par exemple

à réduire à 6 mois le délai moyen de traitement des demandes d'asile,
et

à doubler le volume horaire des cours de langue française que doivent suivre les étrangers admis au séjour en France,

Le questionnaire

du Grand Débat National

- 34 questions

A rendre à la fin de la réunion ou en Mairie

Le grand débat national

Contribuer au débat

Démocratie et citoyenneté

#GrandDébat

Vie institutionnelle et démocratique

01. En qui faites-vous le plus confiance pour vous faire représenter dans la société et pourquoi ?
-
-
02. En dehors des élus politiques, faut-il donner un rôle plus important aux associations et aux organisations syndicales et professionnelles ?
- Oui Non
- Si oui, à quel type d'associations ou d'organisations ? Et avec quel rôle ?
-
03. Que faudrait-il faire pour renouer le lien entre les citoyens et les élus qui les représentent ?
-
04. Le non-cumul des mandats instauré en 2017 pour les parlementaires (députés et sénateurs) est :
- Une bonne chose Une mauvaise chose Je ne sais pas
- Pourquoi ?
-
-

Le grand débat national

05. Que faudrait-il faire pour mieux représenter les différentes sensibilités politiques ?
-
-
06. Selon vous, faut-il introduire une dose de proportionnelle pour certaines élections, lesquelles ? (plusieurs réponses possibles)
- Législatives Régionales Départementales
- Il ne faut pas introduire de proportionnelle
07. Pensez-vous qu'il serait souhaitable de réduire le nombre de parlementaires (députés + sénateurs = 925) ?
- Oui Non
- Pensez-vous qu'il serait souhaitable de réduire le nombre d'autres élus ?
- Oui Non
- Si oui, lesquels ?
-
08. Que pensez-vous de la participation des citoyens aux élections et comment les inciter à y participer davantage ?
-
09. Faut-il rendre le vote obligatoire ?
- Oui Non

Le grand débat national

10. Faut-il prendre en compte le vote blanc ?
- Oui Non
- Si oui, de quelle manière ?
-
11. Que faudrait-il faire aujourd'hui pour mieux associer les citoyens aux grandes orientations et à la décision publique ? Comment mettre en place une démocratie plus participative ?
-
12. Faut-il avoir davantage recours au référendum au niveau national ?
- Oui Non
- Faut-il avoir davantage recours au référendum au niveau local ?
- Oui Non
13. Faut-il faciliter le déclenchement du référendum d'initiative partagée (le RIP est organisé à l'initiative de membres du Parlement soutenu par une partie du corps électoral) qui est applicable depuis 2015 ?
- Oui Non Je ne sais pas
- Si oui, comment ?
-
14. Faut-il tirer au sort des citoyens non élus pour les associer à la décision publique ?
- Oui Non Je ne sais pas



Le débat

**organisé autour de 9 questions ouvertes
(plus une conclusion)**

Le débat

3 règles d'animation:

1. 10mns par sujet
2. 5 interventions de 2 mns maximum par sujet
3. Ceux qui n'ont pas pris la parole sont prioritaires

1 - Que faudrait-il faire pour mieux associer les citoyens aux décisions publiques ?

Comment mettre en place une démocratie plus participative ?

2 - Que faudrait-il faire pour mieux représenter les différentes sensibilités politiques ?

3 - Que faudrait-il faire pour renouer le lien entre les citoyens et les élus qui les représentent ?

4 - Que faudrait-il faire pour renforcer l'engagement citoyen dans la société ?

5 - Quels sont les comportements civiques qu'il faut promouvoir dans notre vie quotidienne ou collective ? Comment valoriser l'engagement citoyen dans les parcours de vie, dans les relations avec l'administration et les pouvoirs publics ?

6 - Quelles sont les incivilités les plus pénibles dans la vie quotidienne et que faudrait-il faire pour lutter contre ces incivilités ?

**7 - Quels sont les discriminations les plus répandues dont vous êtes témoin ou victime ?
Que faudrait-il faire pour lutter contre celles-ci et construire une société plus solidaire et plus tolérante ?**

8 - Pensez-vous qu'il faille instaurer des contreparties aux différentes allocations de solidarité ? Si oui, lesquelles ?

9 - Que pensez-vous de la situation de l'immigration en France et de la politique migratoire ? Que proposez-vous afin de répondre à ce défi qui va durer ?

10 - Conclusion